

# Expat' Plus

## Assurance optionnelle American Express



### VIVEZ L'EXPATRIATION EN TOUTE TRANQUILLITÉ AVEC DES GARANTIES D'ASSISTANCE ET D'ASSURANCES «À LA CARTE»

Vous êtes expatrié ou en mission de longue durée à l'étranger, vous partez seul ou en famille ? Les garanties d'assurance et d'assistance ne sont plus valables pour les séjours de plus de 90 jours. Pourtant, pendant cette période de votre vie, vous avez aussi besoin d'être bien couvert pour faire face à l'imprévisible : une hospitalisation, des dommages causés à un tiers impliquant votre responsabilité civile ou même une assistance médicale...

Avec Expat' Plus, vous composez vous-même votre assurance selon vos besoins et ceux de vos proches : assistance médicale, juridique ou véhicule, assurance accident, frais médicaux, responsabilité civile, bagages... C'est vous qui déterminez les garanties que vous souhaitez dans votre contrat individuel ou familial.

### LES PLUS PRODUITS

- **Garanties d'assistance et d'assurances "à la carte"** pour les expatriés individuels ou en famille.
- **Souscription pour la durée de votre choix** 6 mois ou 12 mois renouvelables.
- **Cotisation à partir de 60 €** selon la zone et les options choisies.

### NIVEAU DES GARANTIES ET MONTANT DES COTISATIONS

L'offre simple	L'offre optionnelle de garantie d'assurance
<b>L'Assistance 24/24</b> par suite de maladie ou d'accident	Une extension d'assurance frais médicaux jusqu'à <b>152 500€</b>
<b>L'Assistance Juridique à l'étranger</b> en cas d'infraction involontaires aux lois du pays : avance de caution pénale à concurrence de <b>15 250€</b> , prise en charge des frais d'avocat sur place jusqu'à <b>3 050€</b>	<b>Une Assurance Individuelle Accident</b> qui prévoit le versement d'un capital décès accidentel allant jusqu'à <b>45 740€</b>
<b>L'Assistance Voyage</b> en cas de perte ou de vol de vos effets personnels (documents d'identité, moyen de paiement, bagages) ou de vos titres de transports : avance de <b>1 530€</b> pour les achats de première nécessité et le cas échéant, avance d'un titre de transport en cas de perte ou de vol	<b>Une Assurance Responsabilité Civile Vie Privée en villégiature</b> à hauteur de <b>4 574 000€</b> contre les conséquences pécuniaires pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers et provenant de votre fait, de votre conjoint, de vos enfants, de votre personnel domestique, de vos animaux
<b>L'Assurance Frais Médicaux à l'étranger</b> en cas d'hospitalisation nous vous remboursons les frais médicaux et chirurgicaux prescrits à hauteur de <b>15 250€</b> en complément des remboursements de votre organisme de prévoyance (Sécurité Sociale ou autre)	<b>Une Assurance Bagages</b> en cas de perte, de vol ou de destruction nous vous versons une indemnité de <b>770€</b> par bénéficiaire et par voyage (maximum de <b>1 530€</b> par évènement)

### COMMENT SOUSCRIRE ?

Connectez-vous sur [www.americanexpress.fr/assurances](http://www.americanexpress.fr/assurances)

Contactez votre conseiller American Express Assurances du lundi au vendredi de 9h à 19h. pour les souscriptions par téléphone utiliser : **01 47 77 74 64 (choix 2)**.







WEB 2018